

MAIRIE  
LE POIRE SUR VELLUIRE

3 RUE PIERRE BALLARD

85770 LE POIRE SUR VELLUIRE

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE

## 21.11/2017

République Française

SEANCE DU 21/11/2017

**Président :**

Alain REMAUD

**Secrétaire(s) de séance :**

E.DIEDRICH

**Présents :**

A.REMAUD - P.LECOINTE - A.BÉNÉTEAU - E.DIEDRICH - C.VEILLON - M.RAMBAUD - M.DECOLIVEIRA - S.MANCEAU - F.THÉNAISIE - J.M. OLLIVIER - P.BICHE - M.HAPIOT

**Absents :**

X.GRILLO (pouvoir à A.REMAUD)  
C. POUVREAU (pouvoir à E.DIEDRICH)

**Le Conseil Municipal :**

- Vote la somme de 130€ à l'école privée pour le transport concernant une sortie scolaire à l'unanimité.
- Approuve le CONTRAT VENDEE TERRITOIRES du Pays de Fontenay-le-Comte et autorise le maire à le signer à l'unanimité.
- Se voit présenter le schéma d'assainissement collectif pour modification du périmètre.
- Donne un avis favorable sur le dossier OAP concernant le PLU.
- Vote la décision modificative suivante : Droits de mutation + 38.000€ charges à caractère général + 38.000€ à l'unanimité.
- Valide la délibération concernant la part CIA du régime indemnitaire du personnel à l'unanimité.
- Autorise le maire à signer la convention pour la gestion et la valorisation des marais communaux 2017-2027 à l'unanimité.
- Vote les taxes d'affouage pour 2017 (voir feuille jointe) à l'unanimité.
- Autorise le maire à signer le devis concernant l'aménagement des 3 abreuvoirs de SAS VEILLON pour un montant de 3.945,90€ H.T à l'unanimité.
- Autorise le maire à signer les contrats d'assurance avec GROUPAMA pour 2018 à l'unanimité.
- Décide la création au 01.01.2019 d'une commune nouvelle dénommée LES VELLUIRE SUR VENDEE dont le siège sera situé marie - 3 rue Pierre Ballard - 85770 - Les Velluire sur Vendée.

Pour = 10

Contre = 1

Blancs = 2

Abstention = 1

- Est informé du dossier concernant les dépôts sauvages, de la demande d'un poissonnier pour passer avec son camion

Pour extrait :

En Mairie, le 23 Novembre 2017

Maire  
La Secrétaire de  
séance  
Elisabeth DIEDRICH  
Signature et Cachet



Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE 21.11/2017

(Page 2)

sur les communes de la Communauté de Communes, de l'arrêté de subvention FSIL pour un montant de 75.000€ concernant la continuation des travaux d'aménagement du centre bourg, de l'occupation du local du Payré par des employés de LA POSTE pendant le déjeuner suite au départ de la Psychothérapeute.

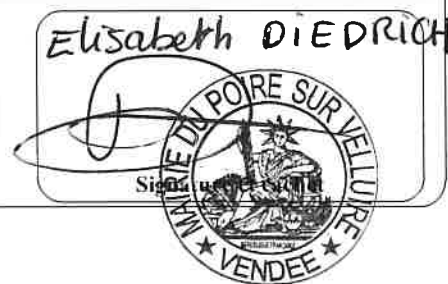
Lors de la réunion du mois de Décembre, le conseil devra délibérer sur les rythmes scolaires à compter de septembre 2018 et sur le classement REP de l'école de Velluire.

JVS-MARISTEM e-Formul 2004

Pour extrait :

En Mairie, le 23 Novembre 2017

Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.



## TARIFS DU COMMUNAL 2017

	<b>DOUBLE PONEY</b>	<b>JUMENT</b>	<b>JUMENT SUITEE</b>
<b>COMMUNE</b>	49,30€	66,89€	80,89€
<b>HORS COMMUNE</b>	63,17€	99,84€	121,40€

	<b>BOVINS</b>
<b>COMMUNE</b>	165,00€ = taxe nette de 11,66€
<b>HORS COMMUNE</b>	185,00€ = taxe nette de 31,66€